

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1156

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1156**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le CEPRI est une association créée le 1^{er} décembre 2006. L'idée de sa création est née au sein des collectivités territoriales, portée, notamment, par le Conseil départemental du Loiret et conduite en partenariat avec l'État (Ministère de la transition écologique et solidaire).

Le CEPRI a pour mission principale d'améliorer les connaissances scientifiques des collectivités dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe.

Afin de mener à bien cette mission, le CEPRI fixe les objectifs suivants :

- partager les bonnes pratiques et développer des outils pédagogiques à travers la publication et la diffusion de guides méthodologiques et rapports,
- accompagner les collectivités locales dans la mise en place des réglementations européennes et nationales ainsi que dans la conception de démarches et de pratiques innovantes,
- faire vivre un lieu d'échanges de savoir-faire, d'informations et d'expériences réussies pour tous les acteurs impliqués dans la gestion du risque d'inondation,
- apporter un appui technique et son expertise auprès des instances locales, nationales et européennes pour moderniser la vision de la gestion du risque d'inondation et la construction de la ville résiliente,
- accompagner l'État dans les évolutions réglementaires telles que la directive inondation, les réformes du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (Cat-Nat), l'analyse coût-bénéfice, les digues et barrages comme ouvrages de danger, les schémas de cohérence territoriale (SCOT), le plan de prévention des risques (PPR) littoral, etc.

En 2022, la Métropole a adhéré, pour la 1^{ère} fois, à l'association CEPRI, au titre de sa politique de prévention des risques majeurs. Cette adhésion, ainsi que la cotisation annuelle de 3 000 €, ont été approuvées par délibération du Conseil n° 2022-1025 du 14 mars 2022.

II - Modalités de représentation

Parmi ses membres, le CEPRI regroupe des associations nationales, des communes, des villes, des collectivités, des syndicats de collectivités et des établissements publics.

Le conseil d'administration du CEPRI est composé de 13 membres. Il est présidé par l'Association des Maires de France et la vice-présidence est assurée par le Conseil départemental du Loiret. Les autres représentants du bureau sont le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE), la Ville d'Orléans, Orléans Métropole, le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS), l'Assemblée des communautés de France (ADCF), l'Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA), l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Oise-Aisne, l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing, Nevers agglomération et le Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime.

En tant que membre du CEPRI, la Métropole sera représentée à l'assemblée générale annuelle, ce qui lui permettra de participer aux orientations stratégiques. Il est donc proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale du CEPRI ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre ATHANAZE en tant que titulaire et madame Anne GROSPERRIN en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale du CEPRI.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284269-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
